

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}
M.	SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillères M^{ales}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

246 - OBJET : Désignation d'un représentant auprès de la Fondation St Léonard

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 Mars 2022, Madame Murielle GARRIGOU a été désignée en qualité de représentante de la commune au Conseil d'Administration (CA) de la Fondation St Léonard.

Les statuts de la Fondation ont été remaniés depuis cette date, et prévoient que le Maire de Lesparre est membre de droit du CA. Il peut être représenté en cas d'absence.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de cette modification. Madame Murielle GARRIGOU sera amenée à représenter M. le Maire au Conseil d'Administration de la fondation St Léonard, en cas d'absence de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ D'autoriser Madame Murielle GARRIGOU à représenter M. le Maire au Conseil d'Administration de la fondation St Léonard, en cas d'absence de ce dernier,



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409- 20221006-246-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 18/10/2022